



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE ET  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Pôle Protection des Populations  
Service Environnement Biologique**

30 Rue de l'Hôtel de Ville  
CS 58434  
79024 NIORT Cedex  
Tel : 05.49.17.27.00  
Fax : 05.49.17.27.96  
Courriel : [ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr](mailto:ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr)  
Ouverture des bureaux :  
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

**L'Inspecteur de l'Environnement,  
à**

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres  
Service de la Coordination et du Soutien  
Interministériels  
Pôle Environnement  
BP 70000  
79099 NIORT Cedex 9

Niort, le 2 avril 2020

Affaire suivie par : Valérie HERAUD  
N/Ref : VH/LM-2020-00916  
PJ : 1 dossier  
Objet : Déclaration dossier IED Conforme

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de réexamen de l'élevage IED suivant,

EARL LES GLYCINES  
Numéro S3IC 0579-02473  
SIRET : 420 870 065 000 1

Adresse de l'exploitation : 3 La petite Motte  
79350 CHICHE

Adresse administrative : 3 La Petite Motte  
79350 CHICHE

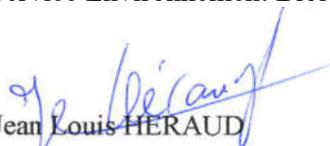
Arrêté Préfectoral d'Autorisation n° 5336 en date du 15 mai 2013 pour un effectif de 52 800 volailles  
Prise acte IED n° A5584 en date du 29 janvier 2015

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 16 mai 2019 par l'exploitant  
Demande de compléments : 08 juillet 2019 et le 3 octobre 2019  
Réponse exploitant : 27 août 2019 et le 1<sup>er</sup> avril 2020  
Finalisée le 2 avril 2020 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :  
Pour le Directeur Départemental et par délégation,  
Le Chef du Service Environnement Biologique

  
Jean Louis HERAUD

L'Inspecteur de l'Environnement  
**signé**  
Valérie HERAUD

